

## Appel aux Maires et Conseillers Municipaux de nos Communes du littoral et touchées par les câbles terrestres

Le projet de parc de 62 éoliennes gigantesques, d'au moins 215 m de hauteur, n'est pas un projet de gestion municipale ordinaire.

Vous avez la compétence dans le cadre du PLU (Plan Local d'Urbanisme), aussi bien terrestre que maritime dans la zone des 12 miles marins (22,224 Kms).

Vous avez la responsabilité et le devoir de favoriser l'expression des administrés vis-à-vis de ce projet.

Vos délibérations futures seront de la plus haute importance.

Pour ce projet, pour lequel vous n'avez pas été consultés et qui ne relève pas de la gestion municipale ordinaire, nous vous invitons instamment à refuser toute modification de vos PLU ayant pour objet d'autoriser le parc éolien et ses travaux annexes.

Nous considérons que les autorités de l'État qui nous imposent ce projet doivent eux-mêmes exercer les recours et prendre leurs responsabilités politiques.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à notre appel et comptons sur votre soutien.

Réunion publique - lundi 11 Août 2014 - Salle du Guémadeuc – Pléneuf Val André

